

# normalisation

Rapport d'activité



Novembre 2015  
Réf. Eurogip - 109/F-bis

## Rapport 2014 de l'activité normalisation du Réseau prévention de la Branche AT/MP\* **Extrait**

\*Accidents du travail / maladies professionnelles





**L'Assurance Maladie - Risques professionnels**, appelée aussi **Branche AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents du travail (AT) – y compris de trajet – et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met notamment en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle regroupe :

- la CNAMTS-DRP\*
- l'INRS\*
- EUROGIP
- les services prévention et tarification des CARSAT\*, de la CRAMIF\* et des CGSS\*
- les services de prestations des CPAM\* et des CGSS
- le Service médical (aux échelons national, régional et local).

**Depuis plus de 25 ans, quelques 80 experts de la Branche AT/MP participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales. En outre, la Branche finance, dans des domaines précisément définis, les travaux des commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen.**

**EUROGIP coordonne, depuis 1991, les actions de la Branche AT/MP dans le domaine de la normalisation en santé et sécurité au travail.**

\* voir glossaire page 2

## **GLOSSAIRE** (Les sigles ou expressions suivis d'un \* sont développés ci-dessous)

<b>AFNOR :</b>	Association française de normalisation
<b>AT :</b>	Accident(s) du travail
<b>CARSAT :</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
<b>BNITH :</b>	Bureau de Normalisation des Industries Textiles et de l'Habillement
<b>CEI :</b>	Commission électrotechnique internationale
<b>CEN :</b>	Comité européen de normalisation
<b>CENELEC :</b>	Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique
<b>CEN SAB OHS :</b>	Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail
<b>CGSS :</b>	Caisse générale de Sécurité sociale
<b>CNAMTS-DRP :</b>	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés – Direction des risques professionnels
<b>CoS SST :</b>	Comité stratégique « Santé et Sécurité au Travail
<b>CPAM :</b>	Caisses primaires d'assurance maladie
<b>CRAMIF :</b>	Caisse régionale d'assurance maladie de l'Ile-de-France
<b>DGUV :</b>	Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles
<b>DRP :</b>	Direction des risques professionnels de la CNAMTS
<b>EUROSHNET :</b>	Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification
<b>INRS :</b>	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
<b>ISO :</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>KAN :</b>	Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation
<b>MP :</b>	Maladie(s) professionnelle(s)
<b>MSA :</b>	Mutualité sociale agricole
<b>OPPBTP :</b>	L'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
<b>SST :</b>	Santé et Sécurité au travail
<b>UNM :</b>	Union de normalisation de la mécanique

## La normalisation : un outil de prévention durable

Depuis de nombreuses années, la normalisation fait partie intégrante des mesures pour la prévention durable que mène la Branche Accidents du travail et Maladies professionnelles du Régime Général.

EUROGIP coordonne cette activité. En 2014, 75 experts de la Branche AT/MP\* (CARSAT\*/CRAMIF\*: 22, INRS\* : 51 et EUROGIP : 2) ont participé à des travaux de normalisation européenne et internationale. Ces travaux, y compris ceux réalisés au plan français, relèvent de la stratégie globale visant à l'amélioration, à moyen et long terme, de la sécurité et de la santé en l'intégrant dès la conception des produits (équipements de travail, équipements de protection individuelle).

Avec la Nouvelle Approche (1989) et les exigences essentielles de santé et de sécurité des directives européennes, la normalisation est devenue le principal levier d'intégration de la santé et sécurité au travail (SST) dès la conception des produits (machines, équipements de protection individuelle...).

Outre le fait de définir les spécifications techniques pour la mise en œuvre de ces directives européennes, la norme est depuis toujours un outil à fort effet démultiplicateur de moyen et long terme face à la prévention d'un risque.

En termes d'efficacité, le rapport investissement/rendement de l'outil normatif appliqué à la SST\* est particulièrement bénéfique pour la Branche AT/MP. La charge de travail mobilisée pour influencer sur les normes a été relativement faible en 2014 : 41 réunions de travail (dont 23 tenues en France), d'une durée totale cumulée de 72 jours, ont été réparties sur l'ensemble des 22 experts des CARSAT et d'EUROGIP. Pour l'INRS, 51 experts ont participé aux activités normalisation.

Cette mobilisation est largement compensée par l'établissement de documents de référence pour les fabricants et les concepteurs français et étrangers qui utilisent majoritairement les solutions de prévention préconisées dans les normes, ce qui élève régulièrement le niveau de sécurité des produits utilisés dans le monde du travail.

Inversement, en cas de normes insuffisantes ou incomplètes ou d'absence de normes, la Branche AT/MP fait face au coup par coup avec des actions de prévention de terrain spécifiques dont la généralisation requiert des ressources importantes, sans garantie de succès.

La diminution de l'exposition aux risques professionnels se jouant au stade de la conception, l'investissement de la Branche AT/MP dans l'élaboration des normes et de leurs révisions périodiques relève d'une politique active de gestion des risques à l'instar des autres assureurs européens contre les risques professionnels.

De nombreux documents, comme le rapport Revel<sup>1</sup> ou le récent rapport Evrard<sup>2</sup>, posent la normalisation en :

---

<sup>1</sup> Rapport de Claude Revel remis à Nicole Bricq « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France » - Bercy, jeudi 31 janvier 2013 - <http://www.lemoci.com/media/rapport-revel-2013.pdf>

<sup>2</sup> Rapport de Lydie Evrard, Déléguée interministérielle aux normes, remis au ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique « Politique nationale de normalisation et stratégie pour la compétitivité de notre économie » - Décembre 2014  
[http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Rapport\\_Normalisation.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Rapport_Normalisation.pdf)

- élément d'intelligence économique important,
- levier stratégique pour l'amélioration de la compétitivité,
- outil à l'impact positif sur la sécurité des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.

La prise en compte de la santé au travail dans les principes directeurs de la politique nationale de normalisation contribue au développement économique durable et est de nature à accroître la performance des organisations.

Le décret n°2009-697 du 16 juin 2009 relatif au système français de normalisation place la normalisation au rang des activités d'intérêt général productrices de documents de référence. Le ministère du Travail s'est par ailleurs clairement positionné vis-à-vis de l'action normalisation de la Branche AT/MP en considérant les experts des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, de la CNAMTS et d'EUROGIP porteurs de politique publique dans les travaux de normalisation.

La Branche AT/MP a d'ailleurs confirmé son investissement sur le champ de la normalisation en intégrant explicitement cet outil de prévention durable dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2014-2017 qu'elle a signée avec l'Etat.

Bien que la participation à la normalisation fasse partie intégrante du panel des actions de prévention de la Branche AT/MP, la reconnaissance de l'utilité de cette activité est parfois freinée par quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- les travaux menés ont une dominante technique importante, ce qui gêne leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la prévention ;
- les effets des travaux réalisés en normalisation se mesurent à moyen, voire à long terme ;
- les résultats en termes de risques professionnels évités sont difficilement quantifiables.

La visibilité globale de l'activité normalisation s'organise grâce à un rapport interne à la Branche AT/MP qui lui est spécifiquement consacré. Ce document est conçu à la fois comme un support d'information sur les sujets traités chaque année par les préventeurs et comme un outil d'aide à la décision pour les investissements futurs en fonction des priorités de la Branche AT/MP. Il est réalisé, pour une large part, grâce aux contributions des préventeurs du Réseau prévention (CNAMTS, CARSAT, CRAMIF, INRS, EUROGIP) de la Branche AT/MP participant à des travaux de normalisation, collectées chaque année par EUROGIP.

## Quelques grandes tendances 2014

### *La multiplication de nouveaux champs normatifs*

En 2014, plus de 60 % de l'activité normative de la Branche AT/MP a été déployée sur des normes pour la conception de produits sûrs, normes majoritairement européennes et harmonisées, donnant présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives européennes Nouvelle Approche :

- 49 % pour le domaine des équipements de travail (machines ; engins de chantier, de levage et de manutention) ;
- 13 % pour celui des équipements de protection individuelle.

L'autre grand volet, en augmentation, (un peu moins de 40 %) porte sur des normes en lien avec la prévention sur les lieux de travail :

- 25 % concernant la prévention de maladies professionnelles au travers de travaux sur des normes garantissant la comparabilité d'un certain niveau de santé et sécurité au travail (méthodes de caractérisation, d'essai, de mesure, d'analyse, d'échantillonnage, méthodes statistiques) et la prévention des risques (chimiques, acoustiques, vibrations, émissions, ...) ;
- 13 % portant globalement sur l'organisation du travail (concepts, définitions, signes, management).

De nombreux bouleversements technologiques et sociétaux aux impacts variables sur la santé apparaissent : nouvelles façons de produire, nouvelle gestion des déchets, utilisation des biotechnologies et des nanoparticules, connectivité des objets, collaboration hommes-machines, *silver-economy* (économie des seniors), nouvelles technologies et leur impact sur l'organisation du travail, sur le degré d'autonomie au travail, sur la frontière entre vie privée et vie professionnelle...

La normalisation ne reste pas en marge de ces évolutions.

Depuis quelques années, les programmes de normalisation ont en effet une forte tendance à se tourner vers des domaines de normalisation relevant plus de la prévention en entreprise que de la conception des produits.

Les nouveaux thèmes normatifs ne portent plus exclusivement sur des aspects techniques et la normalisation s'oriente résolument vers des champs organisationnels ayant un impact fort sur les priorités de prévention (TMS, manutention, maintenance, chutes de plain-pied, aide à domicile, télétravail, risques psychosociaux) ou sur des thèmes émergents (nanomatériaux, énergies nouvelles, démarches d'éco-conception).

Dans ce contexte d'évolution des champs normatifs, le Réseau prévention de la Branche AT/MP a maintenu sa participation aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation en SST comme le CoS SST d'AFNOR\* et le CEN\* SAB OSH Et comme les années précédentes, le choix des sujets de travail pour la Branche AT/MP s'est fait en distinguant les sujets traditionnels pour la prévention (sécurité des machines, métrologie, méthodes de mesure des agents physiques et chimiques, équipements de protection individuelle) des sujets nécessitant une expertise préalable et une décision collective avant de s'y investir.

### **L'évolution des documents de référence**

L'essentiel du travail d'intégration des exigences de santé et sécurité dès la conception des produits (équipements de travail – équipements de protection individuelle) dans le cadre de la Nouvelle Approche et du Nouveau cadre législatif (NLF) est réalisé.

L'objectif européen est désormais d'améliorer l'existant en intégrant, à l'occasion des révisions de normes, les retours d'expérience des utilisateurs et l'évolution de l'état de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain par les CARSAT et les enquêtes suite à des AT graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs à l'occasion de ces révisions.

La Branche AT/MP participe à l'amélioration des normes dans le cadre de leur révision au plan européen ou international en veillant à couvrir au mieux la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, aux vapeurs, aux poussières, etc. De plus, les aspects liés à l'amélioration des conditions d'utilisation des équipements couverts par les normes ne sont pas suffisamment pris en compte, rendant indispensable l'étude de la complémentarité entre ces normes et les outils infra-réglementaires du Réseau.

Ces deux dernières années ont aussi été marquées par la multiplication de nouvelles formes de documents, doublée d'une accélération des processus de consultation avec des durées d'enquêtes publiques de plus en plus courtes (passage de 5 à 3 mois à l'ISO et au CEN). Ces évolutions nécessitent une veille accrue en particulier car ces nouveaux livrables, susceptibles d'être repris en normes NF, CEN ou ISO\*, peuvent ne pas être adaptés pour traiter de santé et sécurité au travail.

Le passage à l'international des normes européennes est une constante sur l'ensemble des thèmes de normalisation et il s'opère plus ou moins facilement selon les sujets. Le contexte est à la mondialisation de l'économie où la tendance est de donner la primauté à la normalisation internationale ISO/CEI\* comme outil de régulation du marché mondial par rapport à la normalisation européenne CEN/CENELEC\* dite « régionale ».

Bien que le système des normes européennes soit aujourd'hui un modèle d'inspiration pour des pays éloignés de la sphère économique de l'Europe tels que la Chine, les directives européennes ne sont pas le cadre de référence des travaux de normalisation internationaux et les enjeux économiques peuvent faire oublier les préoccupations de santé et sécurité au travail.

Ce mouvement pour les entreprises européennes dans le cadre de la compétition mondiale pourrait également s'intensifier avec la signature d'accords de reconnaissance mutuelle tels qu'envisagés notamment dans le projet d'accord transatlantique avec les Etats-Unis où la norme est reconnue comme un outil adapté pour une régulation internationale.

En participant aux travaux de normalisation ISO, la Branche AT/MP contribue à ce que la reprise des normes au plan international se fasse en conservant les acquis en termes de prévention des normes européennes.

### **Une participation reconnue de la Branche AT/MP**

Les préventeurs sont des acteurs reconnus dans les systèmes de normalisation européenne et internationale à tous les niveaux de la normalisation : instances d'AFNOR, du CEN, du CENELEC, de l'ISO ou de la CEI, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail et réseaux européens (EUROSHNET\*). Leur niveau d'implication est décidé en fonction de l'importance accordée au sujet, de leur capacité à participer à ces travaux et des compétences disponibles au sein du Réseau d'experts mobilisés par la Branche AT/MP pour participer aux travaux de normalisation française, européenne et internationale.

Les fiches rédigées par les experts normalisation, montrent que la participation en 2014 du Réseau prévention de la Branche AT/MP sur l'ensemble de ces sujets de normalisation a été, une fois encore, l'occasion pour celle-ci de déployer, aux plans européen et international, ses travaux ou ses points de vue de prévention. Avancées significatives dans le contenu technique des normes, valorisation internationale et pérennisation de résultats de recherche et de connaissances en prévention développées par le Réseau (par



la reprise de procédures d'essais par exemple), contribution à l'amélioration des dispositifs normatifs... : les résultats obtenus en 2014 par le Réseau sont cette année encore très positifs.

Les experts ont pris part, plus ou moins activement, aux travaux de 45 Comités Techniques européens et 16 Comités Techniques internationaux, soit plus de 146 groupes de travail européens ou internationaux. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de vingt normes purement françaises au sein de commissions de normalisation françaises, dont trois ont d'ailleurs été publiées au cours du premier semestre 2014.

Plus de la moitié des réunions de normalisation se sont tenues au plan national dans une commission française de normalisation. Cette participation au niveau national est nécessaire. Elle permet la bonne coopération entre les préventeurs français : Réseau prévention mais aussi OPPBTP\*, MSA\*) et les pouvoirs publics (ministère du Travail, ministère de l'Agriculture). De nombreux travaux témoignent d'une coopération réussie et il s'avère utile d'assurer une participation -a minima- au plan national.

Toutefois, pour une efficacité optimale en matière de normalisation, il est stratégiquement admis de placer l'expert au plus près du lieu de réalisation du consensus dès le démarrage des travaux. La participation au plan européen ou international permet ainsi une meilleure prise en compte du point de vue de la prévention française. Elle s'impose pour certains sujets importants pour la prévention.

Lorsque la Branche AT/MP ne participe pas directement à l'élaboration de normes sur un sujet intéressant la prévention, son implication est maintenue au moment de l'enquête probatoire via une procédure de consultation interne coordonnée par EUROGIP.

La Branche AT/MP, à travers l'INRS et EUROGIP, est membre constitutif du « réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification et les essais », EUROSHNET, destiné à mutualiser les expériences et exigences de l'assureur social contre les risques professionnels. Cette coopération européenne indispensable se trouve affaiblie par la baisse de l'investissement constaté ces dernières années en France en matière de normalisation en santé et sécurité au travail.

# ANNEXE

## EUROGIP et la normalisation en 2014

EUROGIP, sur la base des missions qui lui ont été confiées dans sa convention constitutive, a acquis près de 25 ans d'expérience du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la Branche AT/MP.

Sa compétence lui permet de coordonner cette activité aux plans français, européen et international et de piloter :

- une Coordination normalisation, groupe de travail composé de représentants de la CNAMTS/DRP\*, de la CRAMIF, de l'INRS qui a pour rôle de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Branche AT/MP et de proposer au Comité de pilotage les arbitrages nécessaires ;
- un Comité de pilotage normalisation qui regroupe des représentants des directions de la CNAMTS/DRP, de l'INRS, des CARSAT et d'EUROGIP. Ce Comité a notamment pour mission d'arbitrer les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP, en portant une attention particulière aux sujets nécessitant une expertise préalable.

Dans le cadre de cette mission de coordination et d'assistance, EUROGIP a développé un ensemble d'actions visant à **renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation**.

Le Groupement coordonne la nomination des experts dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, leur formation à la normalisation.

EUROGIP est un point d'information reconnu sur les normes traitant d'aspects santé et sécurité au travail. Ainsi, l'outil Normabase<sup>3</sup>, permet, dans sa partie publique, d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes relatifs à la santé et sécurité au travail en cours d'élaboration au plan international, européen ou français. Sa partie privée, réservée aux experts de la Branche AT/MP, propose un « qui fait quoi » et détaille la structure des comités techniques européens et internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent.

Les données extraites de Normabase permettent la mise à jour annuelle de Norm'actions. Ce répertoire des travaux de normalisation européenne relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail auxquels les experts du Réseau prévention participent liste les projets de normes suivis aux plans français, européen ou international par le Réseau. Cette documentation est diffusée aux experts normalisation et aux centres de documentation du Réseau prévention. EUROGIP communique tous les deux mois avec la lettre électronique « Normaprev » sur l'actualité de la normalisation dans les domaines intéressant la prévention et le contexte institutionnel normatif.

Certaines actions sont coordonnées par EUROGIP pour **mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**. C'est l'objet de Standard WebPort, le fonds documentaire de normes SST réalisé en partenariat avec AFNOR et les ministères du Travail et de l'Agriculture. La version 2014 contient 3319 normes relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. Ce support est mis à la disposition des services de documentation du Réseau prévention ainsi que des organisations syndicales et professionnelles.

<sup>3</sup> <http://www.eurogip.fr/fr/produits-information/travaux-de-normalisation-normabase>

EUROGIP s'efforce de **faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes** via l'inscription des experts dans les commissions de normalisation ainsi que par des actions et un travail en réseau visant à donner plus de voix à la prévention des risques professionnels dans les instances de normalisation.

Le Groupement est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation (AFNOR\*, UNM\*, BNITH\* ...) pour toutes les inscriptions (ajouts, modifications ou retraits) d'experts dans les commissions de normalisation françaises. En 2014, le financement individualisé des participations des experts dans ces commissions a été reconduit et a porté sur les droits d'inscription annuels des experts dans ces commissions. EUROGIP finance également les missions effectuées pour la normalisation des experts des CARSAT, de la CRAMIF et de la CNAMTS. Le Groupement est donc en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux qu'européens ou internationaux. En 2014, 11 experts ont pris part à 41 réunions de travail, pour une durée totale de 72 jours.

Une autre mission d'EUROGIP est de coordonner la procédure de consultation interne de la Branche AT/MP sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française. Cette consultation a permis en 2014 d'associer 870 personnes et d'émettre un avis collectif sur 25 projets de normes, concernant, pour 21 d'entre eux, la sécurité des équipements de travail.

EUROSHNET est le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification, il vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein d'organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. A ce titre, il est membre du Comité de pilotage, il mobilise des moyens pour la maintenance du site Internet [www.euroshnet.org](http://www.euroshnet.org) et participe activement au secrétariat permanent du réseau. En 2014, l'activité s'est concentrée sur la préparation de la 5<sup>e</sup> conférence européenne EUROSHNET qui se tiendra à Séville du 14 au 16 octobre 2015 sur le thème « Améliorer la qualité de la vie au travail – Un défi pour la normalisation, les essais et la certification »<sup>4</sup>.

Suite au succès d'un 1<sup>er</sup> séminaire franco-allemand en 2012 à Bruxelles pour les préventeurs engagés dans la normalisation, les trois organisateurs (EUROGIP, INRS et la KAN) ont décidé de faire évoluer ce séminaire en conférences Web. Ces conférences d'une durée de 2 heures, sont co-organisées par EUROGIP, l'INRS et la KAN sur un thème particulier. Plus adaptées à un contexte économique contraint, elles visent à améliorer la connaissance des experts sur les structures de normalisation et les spécificités nationales, mais aussi à sensibiliser les participants au travail en réseau et aux actions de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation en santé et sécurité au travail.

La première conférence Web s'est tenue en juin 2014 sur le sujet des équipements de protection individuelle. Une quinzaine de participants - experts préventeurs d'Espagne, de Pologne, d'Allemagne et de France – se sont réunis virtuellement pour recevoir des informations et échanger sur ce thème.

EUROGIP, l'INRS et la KAN\* ont souhaité confirmer leur excellente coopération en rédigeant une Déclaration commune<sup>5</sup>. Celle-ci définit un ensemble de positions

<sup>4</sup> <http://www.euroshnet-conference.eu/fr/accueil.html>

<sup>5</sup> [http://www.eurogip.fr/images/Declaration\\_commune\\_bonn\\_normalisation.pdf](http://www.eurogip.fr/images/Declaration_commune_bonn_normalisation.pdf)

partagées concernant leur politique de normalisation en santé et sécurité au travail et met en perspective de futurs engagements communs. Elle a été officiellement présentée et signée à l'occasion des 20 ans de la KAN en mars 2014. Il a d'ailleurs été décidé d'offrir à d'autres organismes de prévention européens membres d'EUROSHNET la possibilité de se joindre au groupe de signataires de cette Déclaration. Le CIOP polonais a accepté et une nouvelle cérémonie de présentation et de signature officielle sera organisée en 2015.

EUROGIP a également suivi l'évolution des négociations concernant le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (*Transatlantic Trade and Investment Partnership* (TTIP)). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat UE-USA, la simple reconnaissance mutuelle des normes pourrait en effet contraindre les entreprises européennes à revoir leurs processus et produits dans de nombreux domaines. Dès lors, il apparaît nécessaire de veiller à défendre la normalisation ISO comme l'outil incontournable de régulation internationale ou –à défaut de normes ISO- de prôner la production de normes transatlantiques permettant une harmonisation technique des produits et procédés avec le niveau élevé de sécurité requis par les traités de l'UE.



EUROGIP

Rapport 2014 de l'activité normalisation du Réseau prévention de la Branche AT/MP - Extrait

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip -109/F bis

2015 - 21 x 29,7 cm - 12 pages

ISBN : 979-10-91290-61-6

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être impérativement mentionnée.

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre  
F-75896 Paris cedex 20  
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)



51, avenue des Gobelins  
F-75013 Paris  
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40  
[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)



65, boulevard Richard Lenoir  
F-75011 Paris  
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)